

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

449^{ième} séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 11 février 2013, à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : M. Yvon Lafond, maire
M. Francis Perron, conseiller
Mme Danielle Elliott, conseillère
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Mario Charest, conseiller

Sont absents : Mme Diane Aubut, conseillère
M. Yves Vinette, conseiller

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de monsieur le Maire.

Monsieur René Roy, directeur général/secrétaire-trésorier, assiste à cette séance.

1. Moment de réflexion

2. Adoption de l'ordre du jour

2013-02-046 Il est proposé par Danielle Elliott, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

3. Réhabilitation puits P1 et P3

CONSIDÉRANT QUE par l'entremise de la firme Mission HGE inc., la municipalité avait demandé des soumissions par invitation à Samson et Frères inc. et Les Forages L.B.M. inc. pour des travaux de réhabilitation au puits P1 et P3;

CONSIDÉRANT QU'en date du 11 février à 11 h 01, les deux soumissions ont été ouvertes et les prix obtenus pour les soumissionnaires invités, incluant les taxes sont les suivants :

- Samson et Frères inc.	32 650,02 \$;
- Les Forages L.B.M. inc.	34 643,12 \$;

CONSIDÉRANT QUE suite à l'analyse des soumissions reçues, monsieur René Lamontagne, ingénieur chez Misson HGE inc. informe que les soumissions sont conformes et qu'il recommande à la municipalité de réaliser les travaux avec la firme Samson et Frères inc.;

2013-02-047 Il est proposé par Mario Charest, appuyé par Francis Perron et résolu à l'unanimité d'accorder le contrat à la firme Samson et Frères inc. au montant de 32 650,02 \$, taxes incluses.

Adoptée.

4. Adoption du règlement numéro 2013-331 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 4 mars prochain.

5. Adoption du règlement numéro 2013-330 modifiant le règlement de zonage numéro 2008-262

Ce sujet est reporté à la séance ordinaire du 4 mars prochain.

6. Période de questions

Une personne pose une question d'ordre général : acquisition d'une autopompe citerne.

7. Clôture de la séance

2013-02-048 L'ordre du jour étant épuisé, Germaine Leboeuf propose, appuyée par Danielle Elliott et résolu à l'unanimité que la présente séance est levée à 19 h 42.

Adoptée.

Yvon Lafond,
Maire

René Roy,
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Yvon Lafond, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Yvon Lafond, maire